



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

RUE DU BUAT

Du mercredi 08 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025

Création de trottoir

N/Réf. OL/NB/EF – **Arrêté n° 2025 - 130**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la réalisation de travaux de prolongation du trottoir rue du Buat jusqu'à l'entrée de la crèche effectués par la société MTP - 7 avenue Johannes Gutenberg 78990 ELANCOURT pour le compte de la commune de Maule,

Considérant que ces travaux nécessitent un rétrécissement de la chaussée et une interdiction de stationner au niveau du chantier et pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels de chantier,

ARRETONS

Article 1 : du mercredi 08 octobre 2025 et jusqu'au 17 octobre 2025, la société MTP est autorisée à interdire le stationnement et à empiéter sur la chaussée pour la prolongation du trottoir jusqu'à l'entrée de la crèche du Buat.

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 07 octobre 2025.



Le Maire
Olivier LEPRÊTRE

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr